

## Propriétaire occupant : Votre logement nécessite une remise aux normes ?

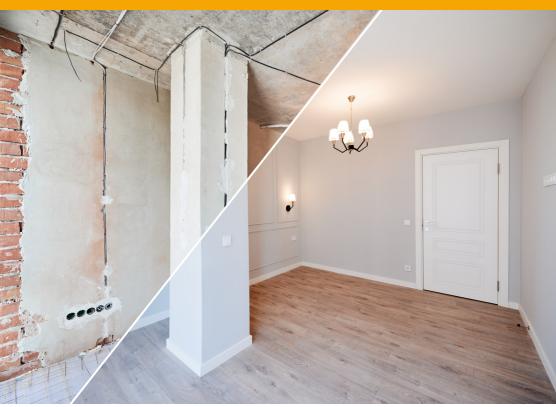






Visite à domicile

La Ville de Montbard et ses partenaires vous accompagnent dans votre projet grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain



















Électricité et plomberie vétustes, simple vitrage, toiture à rénover, travaux lourds à réaliser, les dispositifs « Habiter Sain » et « Habiter Serein » permettent de financer les travaux de rénovation globale dans le logement.

Si vous avez un **projet global de remise aux normes** de votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'aides de l'Anah, du Conseil Départemental et d'autres financeurs (sous conditions).

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les **propriétaires occupants** de leur logement à titre de résidence principale, **sous conditions de ressources** (plafonds définis par l'Anah).

#### **POUR QUELS TRAVAUX?**

- Mise en sécurité du logement ;
- Installation ou rénovation des réseaux d'eau, électricité et gaz ;
- Création d'une salle de bain et toilettes ;
- Consolidation/confortement de fondations;
- Remplacement de toiture ;
- Travaux d'amélioration énergétique (isolation intérieure et extérieure, menuiseries extérieures, système de chauffage...);

\_ ...

## QUELLES CONDITIONS?

- Le logement doit être construit depuis 15 ans ou plus ;
- Le propriétaire ne doit <u>pas</u> avoir bénéficié d'un **Prêt à Taux Zéro** pour l'accession à la propriété depuis 5 ans ;
- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale ;
- Travaux réalisés par des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (pour ceux relevant de l'amélioration énergétique);
- Atteinte de l'étiquette E et gain énergétique de 35% min. après travaux ;
- Le propriétaire doit occuper le logement pendant 3 ans après la fin des travaux (condition étudiée au cas par cas);



### **EXEMPLE DE PROJET**

Monsieur et Madame G., propriétaires aux revenus très modestes, habitent dans une **maison de 52 m² construite dans les années 1800**. Ils contactent l'association SOLIHA pour connaître leur éligibilité au dispositif d'aide de l'Anah pour **rénover leur logement**.

#### TRAVAUX PRÉCONISÉS PAR LE TECHNICIEN SOLIHA:

Travaux de mise en sécurité:

- Mise aux normes de la plomberie ;
- Mise aux normes de l'électricité.

#### Travaux d'amélioration énergétique:

- Remplacement du système de chauffage ;
- Isolation des combles aménagés;
- Installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) simple flux.



Passage d'une étiquette DPE F à E

Montant des travaux : 50 537 € HT soit 53 074 € TTC

#### **SUBVENTIONS ACCORDÉES:**

Agence nationale Anah de l'habitat	Côte d'Or LE DÉPARTEMENT	MONTBARD Cité de Buffon	Total des aides
26 500 €	2 500 €	1000 €	30 000 €

56% du montant des travaux pris en charge

Gain

énergétique de 35 %

23074 €\* de reste à charge pour Mr et Mme G. 320 € d'économies estimées par an

\*possibilité de mobiliser les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).





Un grand nombre de travaux peuvent être pris en compte dans le cadre de l'OPAH-RU en passant par la rénovation des réseaux électriques et gaz, la reprise des revêtements sols et murs ou encore des travaux énergétiques.

### QU'EST-CE-QU'UNE OPAH-RU?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain, est un dispositif d'aides visant à encourager la restauration des logements privés et l'amélioration de leur confort. Fondée sur un contrat entre différents partenaires publics (Ville de Montbard, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Agence Nationale de l'Habitat), elle offre aux propriétaires occupants et bailleurs l'opportunité de bénéficier:

- De subventions des financeurs publics (ANAH, Conseil Départemental) et privés (caisses de retraites principales et complémentaires notamment) se cumulant avec les propres subventions de la Ville de Montbard, en matière de rénovation énergétique, adaptation des logements et rénovation de logements locatifs.
- D'un accompagnement technique et administratif complet et gratuit, allant de la visite à domicile à l'envoi des dossiers de demande de subvention, voire au préfinancement des travaux, par le chargé de projets Petites Villes de Demain et par l'association SOLIHA mandatée par la Ville de Montbard.

# **(i)** POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Ville de Montbard Chargé de Projets Petites Villes de Demain 03 80 92 01 34 - contactpvd@montbard.fr

#### SOLIHA

03 81 81 23 33 - contact.cotedor@soliha.fr

Permanence tous les <u>2ème mercredis du mois de 14h00 à 17h30</u> - Salle Louis Defer à l'Hôtel de Ville (jusqu'au 11/10/2023 inclus, les permanences auront lieu salle W.Rousseau, 2 rue d'Abrantès, face à la mairie temporaire).

Plus d'informations sur <u>www.montbard.fr</u> - onglet « Se loger »